

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2008

DROITS ET DEVOIRS DES DEMANDEURS D'EMPLOI - (n° 1005)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1539

présenté par
M. Gremetz, Mme Fraysse, M. Muzeau et M. Vaxès

ARTICLE PREMIER

Dans la deuxième phrase de l'alinéa 9 de cet article, substituer aux mots :

« après six »,

les mots :

« au bout de douze ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement entendent lutter contre les effets pervers de la dégressivité des droits des demandeurs d'emplois.